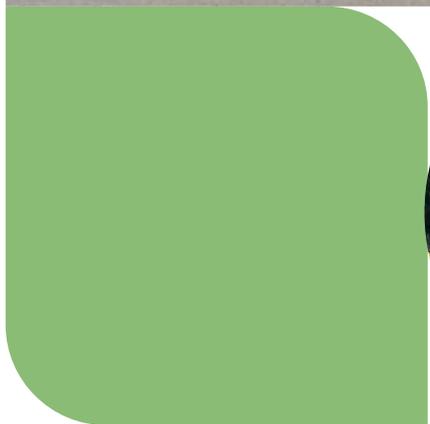
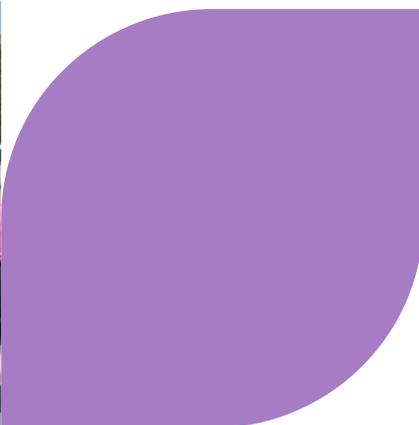




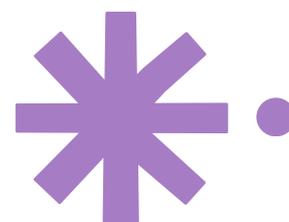
# SAISON 2025/2026

# S'ASSOCIER EST UNE FORCE

## Guide de l'affiliation et des services aux associations UFOLEP



# SOMMAIRE



<u>Contact du service d'affiliations</u>	3
<u>L'UFOLEP 44</u>	4
<u>La Ligue de l'enseignement</u>	5
<u>L'affiliation de votre association : suivez les étapes</u>	6
<u>Les types d'affiliation 2025/2026</u>	7
<u>Tarifs des licences UFOLEP</u>	8
<u>Les licences sportives</u>	9
<u>Liste des activités sportives</u>	11
<u>Les adhésions culturelles</u>	13
<u>Liste des activités culturelles</u>	14
<u>Les dispositifs d'aide à l'adhésion</u>	16
<u>Notes spécifiques code du sport</u>	17
Assurance	18
<u>Votre accompagnement UFOLEP</u>	20
<u>Votre accompagnement Ligue</u>	22
<u>Procédure d'affiliations et adhésions à l'USEP</u>	27



## CONTACT DU SERVICE D’AFFILIATIONS

Pour une meilleure compréhension des procédures, nous vous invitons à contacter le service Affiliations :

**[affiliations@laligue44.org](mailto:affiliations@laligue44.org)**

**02.51.86.33.34 (Élise – UFOLEP et service Affiliation Ligue)**

**02.51.86.33.09 (Marie-Anne – Vie Associative)**

### Retenez les dates

#### Visios Affiligue

- mardi 9 septembre à 12h30

**La FAL44 à 90 ans !  
Rdv à l’Assemblée Générale  
départementale**

Samedi 15 novembre 2025  
Salle Festive Nantes Erdre  
**Réservez votre date**

Pour suivre l’actualité de  
l’UFOLEP 44

**[www.ufolep44.com](http://www.ufolep44.com)**

et de la Ligue de  
l’enseignement – FAL 44 :

**[www.laligue44.org](http://www.laligue44.org)**



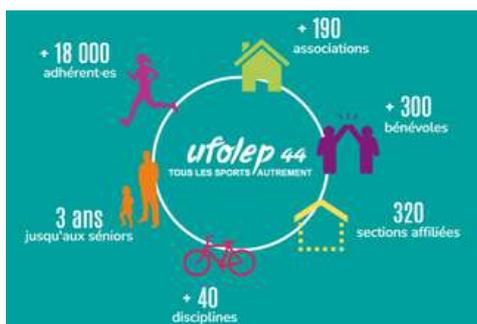
# L'UFOLEP 44

## LA 1ERE FEDERATION AFFINITAIRE MULTISPORTS DE FRANCE !

L'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique), fédération sportive de la Ligue de l'Enseignement a été créée en 1928. Elle prône « tous les sports autrement » et a pour vocation de faire du sport un outil d'éducation pour toutes et tous. Elle est agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, et est membre du Comité National Olympique Sportif (CNOSF).

Elle entend œuvrer à la formation d'un·e citoyen·ne sportif·ve et d'un·e sportif·ve pleinement citoyen·ne :

- En contribuant à l'épanouissement physique et intellectuel de chacun·e en jouant son rôle éducatif.
- En offrant la possibilité de pratiquer des activités sportives plus diverses.
- En accueillant les différentes population, dans le respect de ses diversités, sans exclusion.
- En mettant le sport au service de l'Homme, comme moyen d'éducation, de culture, de santé et d'épanouissement.



## NOS PRIORITÉS

- **Multisport** : diversifier et développer de nouvelles offres de pratiques.
- **Vie associative** : fédérer et accompagner nos associations.
- **Vie sportive** : rassembler nos associations autour d'une pratique sportive en loisirs et/ou en compétition.
- **Sport santé** : pour faciliter la pratique d'une activité physique régulière.
- **Egalité Intégrité** : lutter contre les violences, incivilités et discriminations.
- **Recherche et développement** : faciliter le développement de nouveaux modes de fonctionnement au sein de nos associations.
- **Territoires prioritaires** : rendre accessible le sport pour tous les publics.

## NOUS CONTACTER

2A rue de Madrid  
BP 74107  
44041 NANTES

02 51 86 33 34  
[cd.44@ufolep.org](mailto:cd.44@ufolep.org)



Pour suivre l'actualité de  
l'UFOLEP 44 :

[www.ufolep44.com](http://www.ufolep44.com)



# LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

La Ligue de l'Enseignement - FAL 44 milite pour une République démocratique, laïque et sociale, par la promotion et le développement de l'éducation, de la culture, des loisirs, du sport, de la solidarité et de l'engagement civique. L'éducation est la grande cause de la Ligue de l'enseignement, la laïcité est son combat, la démocratie son idéal.

S'engager à la Ligue, c'est :

- Faire le choix d'une planète vivable.
- Apprendre par et avec les autres.
- Faire vivre la convivialité et la fraternité.
- Construire la solidarité et lutter contre les inégalités.
- Prendre sa part d'une démocratie qui implique les citoyen·nes.

La Ligue de l'enseignement - FAL 44 est convaincue que la vie associative ne constitue pas une fin en soi, mais est un moyen, celui de permettre aux citoyen·nes d'agir de façon responsable et solidaire, pour une société plus juste, plus démocratique et plus égalitaire.

Elle est ouverte à toutes et tous, dans le respect des convictions individuelles et dans l'indépendance à l'égard des partis politiques et des groupements confessionnels. Elle garantit la liberté de conscience et le respect du principe de non-discrimination. Elle permet l'accès des jeunes à ses instances dirigeantes et y garantit l'égal accès des hommes et des femmes.

## ETRE AFFILIÉE L'UFOLEP ET À LA FAL 44

### PORTER ET RELAYER LES VALEURS DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

La Ligue de l'enseignement invite les citoyens et les citoyennes à s'associer pour :

- Comprendre les mutations de notre époque.
- Contribuer à l'évolution de notre société et la faire progresser.
- Promouvoir la construction d'une Europe politique et sociale.
- S'impliquer dans un développement durable et solidaire de la planète.
- Elle agit partout contre toutes les inégalités et les discriminations pour construire une société plus juste, plus solidaire fondée sur la laïcité comme principe du «vivre ensemble».



**S'affilier à la FAL44 c'est se fédérer pour pouvoir porter et défendre collectivement ces valeurs**

### BENEFICIER D'ACCOMPAGNEMENTS A LA VIE ASSOCIATIVE ET FÉDÉRATIVE

- Un accompagnement au projet et au fonctionnement associatif, tout au long de la vie de l'association.
- Un appui au développement de nouvelles activités.
- Un accompagnement à la fonction employeur.
- Un accompagnement à la gestion financière.
- Des formations pour les bénévoles et responsables associatif·ives.
- Des formations et accompagnements sur la laïcité, la lutte contre les discriminations, les violences sexistes et sexuelles.
- Une mise en réseau des associations et l'accompagnement sur des projets forts de sens.
- Un appui aux jeunes en projets.
- Un appui au développement de projets éducatifs.
- Un accord avec la SACEM.

### PROMOUVOIR UN SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION DE QUALITÉ ET ACCOMPAGNER DES PROJETS EN MILIEU SCOLAIRE :

- Une aide au montage de projets pour des séjours en classes de découvertes et des sorties scolaires.
- Des interventions d'éducation à la citoyenneté, de lutte contre les discriminations
- Des formations des délégué·es élèves.

### MAIS AUSSI ...

- des tarifs préférentiels sur les séjours, réservations vacances et formations

# L’AFFILIATION DE VOTRE ASSOCIATION : SUIVEZ LES ÉTAPES

## JE RENOUVELLE MON AFFILIATION

-  1. JE RÈGLE LES FACTURES DE LA SAISON PRÉCÉDENTE
-  2. JE ME CONNECTE SUR MON PROFIL ASSOCIATIF AFFILIGUE ET JE DÉMARRE LA PROCÉDURE DE RÉAFFILIATION
-  3. JE VÉRIFIE LES INFORMATIONS DE MON ASSOCIATION ET LES MODIFIE SI BESOIN
-  4. LE LA REPRÉSENTANT·E LÉGALE SIGNE LE FORMULAIRE D’AFFILIATION AVEC LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE OU SUR LE SCAN DU DOCUMENT
-  5. JE FAIS MES DEMANDES DE CARTES ET DE LICENCES ET JE LES TRANSMETS À LA FÉDÉRATION
-  6. SI JE RENCONTRE DES DIFFICULTÉS, JE CONSULTE LE PAS À PAS AFFILIGUE OU JE CONTACTE LE SERVICE AFFILIATIONS
-  7. LA FÉDÉRATION M’ADRESSE MA FACTURE D’AFFILIATION PAR MAIL ET LES LICENCES UFOLEP SONT ENVOYÉES PAR COURRIER

## JE SUIS UNE NOUVELLE ASSOCIATION

-  1. MON AFFILIATION A ÉTÉ VALIDÉE PAR LE CA OU LE BUREAU DE LA FAL 44 / UFOLEP 44 / USEP 44
-  2. JE COMPLÈTE, JE RENSEIGNE TOUTES LES INFORMATIONS ET SIGNE LE FORMULAIRE D’AFFILIATION
-  3. J’ENVOIE LE FORMULAIRE D’AFFILIATION SIGNÉ PAR MAIL
-  4. LE SERVICE AFFILIATIONS TRAITE MA DEMANDE ET M’ENVOIE MES IDENTIFIANTS POUR L’UTILISATION DU SITE AFFILIGUE
-  5. JE PEUX ACCÉDER À MON ESPACE AFFILIGUE. JE CONSULTE LE PAS À PAS AFFILIGUE POUR M’AIDER À SAISIR MES ADHÉRENT·ES ET LEURS ACTIVITÉS
-  6. JE TRANSMETS MES DEMANDES DE LICENCES ET DE CARTES À LA FÉDÉRATION
-  7. LA FÉDÉRATION M’ADRESSE MA FACTURE D’AFFILIATION PAR MAIL ET LES LICENCES UFOLEP SONT ENVOYÉES PAR COURRIER

# LES TYPES D’AFFILIATION 2025/2026

ASSOCIATIONS						
Type d’affiliation	Tarif		Contrat d’assurance fédéral MARSH			
<p><b>UFOLEP BASE</b></p> <p>Associations ou groupements ayant des activités organisées par et pour leurs adhérents-es</p>	183,80 €		<p>Les membres de l’association sont titulaires d’une adhésion à l’UFOLEP (licence) et sont couverts par le contrat en Responsabilité Civile et en Individuelle Accident. Le contrat comporte l’assurance des locaux temporaires.</p> <p>Détails du tarif : Ligue de l’enseignement nationale et fal 44 : 82.80€, Ufolep : 52€, Ufolep 44 : 50€, Assurance : 0€</p>			
<p><b>UFOLEP JUNIOR</b></p> <p>Junior association</p>	0 €		<p>Les membres de l’association sont titulaires d’une adhésion à l’UFOLEP et sont couverts par le contrat en Responsabilité Civile et en Individuelle Accident. Le contrat comporte l’assurance des locaux temporaires.</p>			
<p><b>UFOLEP PLUS</b></p> <p>Associations ou groupements ayant des activités organisées par et pour leurs adhérents-es</p>	233,80 €		<p>Les membres de l’association sont titulaires d’une adhésion à l’UFOLEP (licence) et sont couverts par le contrat en Responsabilité Civile et en Individuelle Accident. Le contrat comporte l’assurance des locaux temporaires.</p> <p><b>PLUS</b> : Le contrat fédéral couvre <b>jusqu’à 300 participants.es à des événements de loisirs</b> avec des non-licenciés.ées (Opération découverte / Evènements) L’association devra transmettre la liste des participants.es à la fédération afin de délivrer des TIPO (Titre de Participation Occasionnelle)</p> <p>Détails du tarif : Ligue de l’enseignement nationale et fal 44 : 82.80€, Ufolep : 52€, Ufolep 44 : 50€, Assurance : 50€</p>			
<p><b>UFOLEP PRO</b></p> <p>Associations ou groupements ayant des activités organisées par et pour leurs adhérents-es</p>	selon CA 2024 :		<p>Les membres de l’association sont titulaires d’une adhésion à l’UFOLEP (licence) et sont couverts par le contrat en Responsabilité Civile et en Individuelle Accident. Le contrat comporte l’assurance des locaux temporaires.</p> <p><b>PLUS</b> : Le contrat fédéral couvre <b>plus de 300 participants.es à des événements de loisirs</b> avec des non-licenciés.ées (Opération découverte / Evènements) L’association devra transmettre la liste des participants.es à la fédération afin de délivrer des TIPO (Titre de Participation Occasionnelle)*</p> <p>Détails du tarif : Ligue de l’enseignement nationale et fal 44 : 82.50€, Ufolep : 52€, Ufolep 44 : 50€</p> <p>*Assurance selon CA 2024 (toutes recettes comprises) :</p>			
PRO 1 CA moins de 100 000 €	PRO 2 CA entre 100 000€ et 500 000€	PRO 3 CA entre 250 000€ et 500 000€	PRO 4 CA entre 500 000€ et 750 000€	PRO 5 CA entre 750 000€ et 1 000 000€	PRO 6 CA entre 1 000 000€ et 2 000 000€	PRO 7 CA plus de 2 000 000€
333,80€	683,80€	1183,80€	1683,80€	3183,80€	4183,80€	5183,80€
STRUCTURE NON ASSOCIATIVE						
<p><b>UFOLEP BASE</b></p> <p>Etablissements scolaires, collectivités, services publics, entreprises, coopératives ESS...</p>	256,80€		<p>Tous les membres de l’association sont titulaires d’une adhésion à l’UFOLEP (licence) et sont couverts par le contrat d’assurance fédéral en Responsabilité Civile et en Individuelle Accident.</p> <p>Détails du tarif : Ligue : 82€, Ufolep : 52€, Ufolep 44 : 50€, assurance : 0€</p>			

# TARIFS DES LICENCES UFOLEP 44

Type d'activité	Adulte né.e en 2008 et avant	Jeune né.e en 2009 à 2014	Enfant né.e en 2015 et après
Licence Dirigeant.e / Animateur.trice / Officiel.le	<b>30,40€</b>	<b>14,27€</b>	-
	dont part Ligue : 12,59€, Ufolep : 6,30€, Ufolep 44 : 7€35 et assurance Marsh : 4,16€	dont part Ligue : 2,25€, Ufolep : 3,65, Ufolep 44 : 6,83€ et assurance Marsh : 1,54€	
Licence Multisport Loisirs	<b>31,24€</b>	<b>15,03€</b>	<b>12,49€</b>
	dont part Ligue : 12,59€, Ufolep : 6,30€, Ufolep 44 : 13,65€ et assurance Marsh : 5€	dont part Ligue : 2,25€, Ufolep : 3,65€, Ufolep 44 : 6,83€ et assurance Marsh : 2,30€	dont part Ligue : 2,25€, Ufolep : 1,50€, Ufolep 44 : 6,44€ et assurance Marsh : 2,30€
Licence Multisport Compétition	<b>36,13€</b>	<b>18,75€</b>	<b>16,05€</b>
	dont part Ligue : 12,59€, Ufolep : 6,30€, Ufolep 44 : 9,44€ et assurance Marsh : 7,80€	dont part Ligue : 2,25€, Ufolep : 3,65€, Ufolep 44 : 7,75€ et assurance Marsh : 5,10€	dont part Ligue : 2,25€, Ufolep : 1,50€, Ufolep 44 : 7,20€ et assurance Marsh : 5,10€
Licence Multisport + Loisirs	<b>54,33€</b>	<b>35,65€</b>	<b>32,95€</b>
	dont part Ligue : 12,59€, Ufolep : 6,30€, Ufolep 44 : 9,44€ et assurance Marsh : 26€	dont part Ligue : 2,25€, Ufolep : 3,65, Ufolep 44 : 7,75€ et assurance Marsh : 22€	dont part Ligue : 2,25€, Ufolep : 1,50€, Ufolep 44 : 7,20€ et assurance Marsh : 22€
Licence Multisport + Compétition	<b>68,33€</b>	<b>43,65€</b>	<b>40,95€</b>
	dont part Ligue : 12,59€, Ufolep : 6,30€, Ufolep 44 : 9,44€ et assurance Marsh : 40€	dont part Ligue : 2,25€, Ufolep : 3,65€, Ufolep 44 : 7,75€ et assurance Marsh : 30€	dont part Ligue : 2,25€, Ufolep : 1,50€, Ufolep 44 : 7,20€ et assurance Marsh : 30€
Licence Sports Mécaniques	<b>81,33€</b>	<b>63,65€</b>	<b>60,95€</b>
	dont part Ligue : 12,59€, Ufolep : 6,30€, Ufolep 44 : 9,44€, assurance Marsh : 41€ et <b>vignette à 12€</b>	dont part Ligue : 2,25€, Ufolep : 3,65€, Ufolep 44 : 7,75€, assurance Marsh : 38€ et <b>vignette à 12€</b>	dont part Ligue : 2,25€, Ufolep : 1,50€, Ufolep 44 : 7,20€, assurance Marsh : 38€ et <b>vignette à 12€</b>
Licence École de conduite Moto	<b>74,33€</b>	<b>56,65€</b>	<b>53,95€</b>
	dont part Ligue : 12,59€, Ufolep : 6,30€, Ufolep 44 : 9,44€, assurance Marsh : 41€ et <b>passport moto : 5€</b>	dont part Ligue : 2,25€, Ufolep : 3,65€, Ufolep 44 : 7,75€ et assurance Marsh : 38€ et <b>passport moto : 5€</b>	dont part Ligue : 2,25€, Ufolep : 1,50€, Ufolep 44 : 7,20€ et assurance Marsh : 38€ et <b>passport moto : 5€</b>
Licence Motocross	<b>154,33€</b>	<b>136,65€</b>	-
	dont part Ligue : 12,59€, Ufolep : 11,30€, Ufolep 44 : 9,44€ et assurance Marsh : 116€ et <b>passport moto : 5€</b>	dont part Ligue : 2,25€, Ufolep : 3,65€, Ufolep 44 : 7,75€ et assurance Marsh : 118€ et <b>passport moto : 5€</b>	
UFOPASS	<b>6,20€</b>		
	dont part Ligue 0,50€, Ufolep 2,20€, Ufolep 44 : 2,10€ et assurance : 1,40€		
TIPO	<b>0 € avec l'affiliation PLUS et PRO</b>		

# LES LICENCES UFOLEP 44

Les tarifs des licences comportent les différentes parts : UFOLEP nationale, UFOLEP 44, Ligue nationale, Ligue FAL 44 et l'assurance. L'augmentation des tarifs 2025-2026 a été voté à l'AG financière de l'UFOLEP 44. La part assurance MARSH n'a pas augmenté entre la saison 2024-2025 et la saison 2025-2026.

Il y a cinq catégories de licence UFOLEP : Dirigeant.e / Animateur.trice / Officiel.le, Multisport, Multisport PLUS, Sports Mécaniques et Motocross (voir tableau des pratiques sportives p. 12-13).

La licence sportive est soit en loisir ou en compétition. **Les licences sportives loisirs** sont les pratiques sportives avec des entraînements et des rencontres non compétitives. **Les licences sportives compétition** sont les pratiques sportives qui s'inscrivent dans un championnat ou des épreuves compétitives avec un classement et/ou une épreuve chronométrée et/ou une remise de récompense et/ou inscription au calendrier sportif.

**Attention ! Lors des demandes de licence via Affiligue, les renouvellements sont paramétrés en compétition. Pour la modifier en loisirs, vous devez faire le changement manuellement sur le profil de l'adhérent.e**

**Les licences UFOLEP sont valables du 1er septembre de l'année N au 31 octobre de l'année N+1. L'assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident de la licence couvre les activités sportives et culturelles des licenciés.ées.**

## Remboursement des licences

Vous avez la possibilité d'annuler une licence UFOLEP avec un remboursement (sous forme d'un avoir) mais seulement dans les 15 jours à partir de la date de saisie. Pour cela, merci de nous retourner une demande d'annulation par mail avec le numéro de licence de la personne concernée. Sans informations précises ou passer le délai des 15 jours, il n'y aura pas de remboursement.

## Demande de modification des licences en cours d'année

Vous pouvez modifier le niveau de catégorie de licence via votre profil asso Affiligue. Via votre espace, vous pourrez changer de catégorie de licence pour un niveau supérieur mais vous ne pouvez pas demander une licence avec un niveau inférieur. Si vous souhaitez faire une demande de licence avec un niveau inférieur, il faudra faire une demande au service affiliation par mail.

Catégorie de licence	Niveau de licence
Licence Dirigeant.e / Animateur.trice / Officiel.le	0
Licence Multisport Loisirs	1
Licence Multisport Compétition	2
Licence Multisport PLUS Loisirs	3
Licence Multisport PLUS Compétition	4
Licence Sports Mécaniques Loisirs	5
Licence Sports Mécaniques Compétition	6
Licence Motocross Loisirs	7
Licence Motocross Compétition	8

En cours de saison, le/la licencié.e pourra uniquement monter en niveau de licence.

Pour changer le nom, prénom et/ou la date de naissance d'un.e adhérent.e après la demande de licence validée, vous devez envoyer un mail à Elise car vous n'avez pas la possibilité de faire le changement via votre profil association.

## Licence Dirigeant.e, Animateur animatrice et Officiel.le

La licence Dirigeant.e / Animateur animatrice / Officiel.le ne permet pas la pratique sportive de loisirs ou de compétition. Si l'arbitre ou l'encadrant pratique une activité à titre personnel, il devra prendre au minimum une licence pratiquant loisirs pour être couvert par le contrat d'assurance pendant sa pratique sportive. Tous les membres du bureau de l'association doivent prendre une licence Ufolep.

## Contrôle d'honorabilité

Les licences Dirigeant.e / Animateur animatrice / Officiel.le, sont soumises au contrôle de l'honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport. A ce titre, les éléments constitutifs de votre identité seront transmis par l'UFOLEP nationale aux services de l'Etat afin de procéder au contrôle automatisé. Nous vous invitons à remplir les informations demandées sur Affiligue : département et ville de naissance des personnes concernées.

# FONCTIONNEMENT POUR LES PRISES DE LICENCES

## 1.GESTION DES DOCUMENTS

L'association conserve les demandes de licences papier de ses adhérents.es et les certificats médicaux. Pour rappel, les questionnaires de santé ne sont pas à conserver par les associations. Ce sont des documents confidentiels. Pour les demandes de licences auto et moto-cross pratiquantes, l'envoi de la demande de licence et du certificat médical à la fédération est obligatoire. Vous pouvez ajouter les documents lors de la demande de licence via Affiligue ou par mail.

## 2.REGLES DE SAISIES ET IMPORT DE FICHER D'ADHERENTS

Lors de vos demandes de licences, vous devez veiller à respecter les règles de saisie d'affiligue : mettre tout **en majuscule, pas de tiret et d'accent**, mettre ST au lieu de SAINT pour les villes. Si vous ne respectez pas ces règles lors des renouvellements, Affiligue créera un nouveau profil pour l'adhérent.e et cela peut provoquer des doublons (des personnes avec deux profils actifs dans deux associations affiliées). Si vous remarquez des doublons, merci de prévenir Elise afin qu'elle efface les mauvais doublons.

Afin de faciliter la procédure pour effectuer les demandes de licences, vous avez la possibilité d'importer un fichier avec l'ensemble des adhérents.es d'une activité. Le modèle de fichier Excel est disponible avec les différents champs obligatoires.

Fichier type :

SEXE	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE	CP	VILLE	TELEPHONE	EMAIL	QUESTIONNAIRE DE SANTE OU DATE CM	PRATIQUE SPORTIVE	Option Complémentaire CIP
F / M	TEST	TEST	01/01/2000	2A RUE DE MADRID	44000	NANTES	02 00 00 00 00	WEBAFFILIGUE@UFOLEP.org	QUESTIONNAIRE OU 01/09/2025	LOISIR OU COMPETITION	0 OU 1 OU 2

## 3.DOUBLE ADHÉSION ACTIVITÉS UFOLEP

Quand un-e licencié-e a plusieurs pratiques sportives au sein de votre association, une seule licence sera facturée (le niveau de licence de plus élevé). Si un-e licencié-e a déjà une licence dans une autre association affiliée et reste au même niveau de licence dans votre association, la deuxième licence ne sera pas facturée. En cas de prise de licence à un niveau supérieur, la différence entre les deux tarifs de licence sera facturée.

Le tableau des tarifs de double adhésion est disponible sur demande au service affiliation.

## 4. LICENCE MOINS DE 12 ANS : MENTION DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Le représentant légal d'un mineur de moins de 12 ans devra remplir la partie prénom/nom et mail de la licence de l'enfant. Une copie de la licence lui sera adressée.

## 5.TRANSFERTS A LA FEDERATION

Afin de faciliter la gestion des demandes de licences à traiter, une nouvelle fonctionnalité est disponible afin de sélectionner les licences à transférer à la fédération. Cette option est à destination des associations proposant plusieurs sections. Les référents.es de section pourront envoyer à la fédération la liste des adhérent.e.s d'une activité spécifique et obtenir le bordereau dédié.

## 5.LICENCE NUMERIQUE : FIN DE L'ACTIVATION NUMERIQUE

Après une année de test, la fonctionnalité de l'activation numérique est supprimée. Vous pourrez envoyer les demandes de renouvellement des licences par mail aux licenciés.ées afin de conserver un fonctionnement sans papier. Pour les nouvelles personnes, il n'y a pas de possibilité de faire une demande uniquement numérique. Vous devrez faire remplir une demande en pdf modifiable puis créer le profil sur Affiligue.

Les licences seront envoyées aux personnes au moment de la validation du fichier transmis à la fédé.

## MULTISPORT

Accro-Basket - 26030  
 Activités aquatiques d'entretien - 21001  
 Activités de la forme - pratique douce - 22012  
 Activités de la forme - pratiques cardio - 22013  
 Aïkido - 23011  
 Arbalète - 26031  
 Arts du cirque - 27001  
 Athlétisme - 27002  
 Autre Danse (urbaine, classique,...) - 22020  
 Autres activités nautiques non motorisées - 21010  
 Autres arts martiaux - 23013  
 Badminton - 27003  
 Base-ball - 25001  
 Basket ball - 25002  
 Baskin - 25019  
 Billard - 22001  
 Boomerang - 24001  
 Boules - 27004  
 Bowling - 22002  
 Boxe éducative - 23020  
 Boxe française - 23021  
 Caisse à savon - 26032  
 Canne de combat - 22027  
 Canoë-kayak - 21020  
 Capoiëra - 23014  
 Cerf-volant - 24002  
 Char à voile - 21011  
 Cheerleading - 25022  
 Course d'orientation - 27020  
 Course de pneu - 22028  
 Course hors stade - 27021  
 Cricket - 22014  
 Croquet - 22021  
 Danse sportive - 22003  
 Double Dutch - 22022  
 Echasse urbaine - 26033  
 Ecole Multisports enfant - 29202  
 Epreuves combinées/raid multi-activités - 26020  
 Escalade-Grimpe arbre - Slackline - 26003  
 Escrime - 27005  
 Esport - 22011  
 Eveil corporel - Ufobaby 22023  
 Flag - 26040  
 Floorball - 25015  
 Football - 25003  
 Football Américain - 25016  
 Football de table - 22024  
 Futsal - 25004  
 Golf et activités golfiques - 26004  
 Gymnastique artistique - 27030  
 Gymnastique rythmique sportive - 27031  
 Haltérophilie - force athlétique - 27006  
 Hand-ball - 25005  
 Hockey sur gazon - 25006  
 Hockey sur glace - 25007  
 Homeball - 25024  
 Inter-cross / Lacross - 25008  
 Ju Jitsu - 26034  
 Judo - 23010

Karaté - 23012  
 Kin-ball - 25014  
 Korfball - 25009  
 Lance pierre - 27033  
 Lancer de haches et couteaux - 23022  
 Luttes traditionnelles - 26035  
 Marche aquatique - 29045  
 Marche nordique - 22025  
 Marche sportive - 27022  
 Match d'improvisation théâtrale - 22010  
 Modélisme aérien (- 25 Kg) - 24010  
 Modélisme naval - 24012  
 Modélisme roulant - 24013  
 Multisports - 29130  
 Musculation - Renforcement musculaire 24014  
 Natation - 21002  
 Oshukai - 25021  
 Parcours Ninja - 25023  
 Parkour - 29039  
 Patinage sur glace - 26005  
 Pêche - 22026  
 Pétanque - 27007  
 Pickleball - 25020  
 Polo Bike - 26017  
 Rafting - 29040  
 Randonnées pédestres - 22006  
 Raquette neige - 22009  
 Roller - 28003  
 Rugby - 25010  
 Running - 22005  
 Sarbacane - 27014  
 Skate - 28005  
 Ski alpin - 28020  
 Ski de fond - de randonnée - 28021  
 Sophrologie - 22008  
 Speed ball - 26041  
 Sports locaux ou traditionnels - 26002  
 Squash - 27013  
 Street Hockey - 26036  
 Surf et autres activités neige - 28022  
 Tai -Chi-Chuan - 23015  
 Tchoukball - 26037  
 Tennis - 27008  
 Tennis de table - 27009  
 Tir - 27010  
 Tir à l'arc - 27011  
 Trail - 22029  
 Trampoline - 27032  
 Trotinette - 26038  
 Twirling baton - 27012  
 Urban fitness - 25018  
 Vélo éducatif - 26016  
 Viet Vo Dao - 26039  
 Voile - 21012  
 Volley ball - 25012  
 Walking football - 25026  
 Water-polo - 25013  
 Yoga Qi-Gong - 22007

**pass Sport**

Fédération sportive de

la ligue de  
**l'enseignement**  
un avenir par l'éducation populaire



## MULTISPORT+

Toutes les activités Multisport Loisirs et Compétition

Accrobranche - parcours acrobatiques - 29042  
Alpinisme et escalade sur glace - 28010  
Biathlon - 29043  
Canyoning - 29044  
Cyclo-Bicross - 26011  
Cyclo-Cycloport - 26012  
Cyclo-Cyclotourisme - 26013  
Cyclo-Dirt - 29037  
Cyclo-Vélo-trial-Bike trial - 26015  
Cyclo-VTT - 26042  
Duathlon-triathlon-bike and run - 26010  
Epreuves combinées (avec activités cyclistes ou VTT) raid multi-activités - 26022  
Equitation - 28001  
Plongée sous-marine - 21022  
Randonnées équestres - 28002  
Ski nautique - 21030  
Spéléologie - 28004

## SPORTS MECANIQUES

Toutes les activités Multisport Loisirs et Compétition  
Toutes les activités Multisport + Loisirs et Compétition

Auto - Ecole d'initiation à la conduite et de pilotage de 12 à 18 ans - 29001  
Auto Poursuite sur terre - 29004  
Auto Randonnées loisirs 4x4 - 29007  
Auto Trial 4x4 - 29005  
Kart-cross - 29020  
Karting piste - 29021  
Moto-Ecole de conduite - 29030 (6 ans et plus)  
Moto-Enduro - 29032 (1)  
Moto-Randonnées loisirs - 29036 (avec permis de conduire)  
Moto-Trial - 29035 (1)  
Moto-Vitesse - 29033 (1)

## MOTOCROSS

Toutes les activités Multisport Loisirs et Compétition  
Toutes les activités Multisport + Loisirs et Compétition  
Toutes les activités Sports Mécaniques Loisirs et Compétition

Moto-Cross - 29034 (1)

(1) Activités pour les licencié.e.s agé.e.s de 12 ans et plus avec CASM.  
Pour les licencié.e.s avant 2005 avec le permis de conduire.

## DISPOSITIFS FEDERAUX

AMR (A Mon Rythme)  
Cités Educatives  
Engagé.e  
Événementiel  
Opération Découverte  
Parcours Coordonné  
Primo Sport  
Séjours Socio Sportifs  
Société en Mouvement  
Toutes Sportives  
Ufo3S  
Ufogames  
Ufolep Playa tour  
Ufostreet

### Santé des licenciés.es

Les licenciés sont soumis à un questionnaire de santé qui permettra de savoir s'ils doivent fournir un certificat médical d'absence de contre-indication.

Les licenciés pratiquant une discipline à contraintes particulières (cf article D.231-1-5 du code du sport) se doivent de présenter un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée. Sont concernés pour l'UFOLEP: le rugby, la plongée subaquatique y compris souterraine ; Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ; Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du karting et du modélisme automobile radioguidé ; Les disciplines motonautiques.

Pour les mineur.e.s agé.e.s de moins de 18 ans, le questionnaire de santé sera rempli avec un des responsables de l'autorité parentale.

### Gestion des licenciés.es

Afin de simplifier les procédures de délivrances et d'accès à sa licence, les licenciés peuvent choisir de demander leur licence avec « activation numérique » qui vient remplacer la signature sur une demande papier (pour la première demande ou le renouvellement). Lorsque la licence est validée par le comité départemental Ufolep, le licencié reçoit un email lui demandant d'activer sa licence en cliquant sur un lien ou en se connectant à son espace personnel Affiligue et a ainsi accès à l'ensemble des informations de sa licence. Il pourra également prendre connaissance des garanties d'assurances et des compléments possibles.

**pass Sport**

Fédération sportive de  
**la ligue de l'enseignement**  
un avenir par l'éducation populaire

Version 16-06-2025

12

**VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN  
D'UNE VIOLENCE DANS LE SPORT**

Alertez-nous par e-mail [signal-sports@sports.gouv.fr](mailto:signal-sports@sports.gouv.fr)

# TARIFS DES CARTES LIGUE

Pour valider votre affiliation, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de prendre à minima 3 cartes Ligue au moment de la (ré)affiliation.

Type	Adulte né·e en 2008 et avant	Jeune et enfant né·e en 2009 et après
Carte Ligue	12,59€	2,25€

**Ce tarif n'inclut plus d'assurance**

## LA DOUBLE ADHESION

Il n'existe plus de tarif double adhésion étant donné que la part qui était facturée était la part assurance. La part assurance n'existant plus, il n'y a donc plus de coût à facturer.

## ENGAGEMENT ZERO PAPIER !

### CARTES ET FACTURES LIGUE

**Dans une démarche de réduction du papier, nous avons fait le choix de ne plus envoyer les factures en papier, ni les cartes Ligue.**

En cas de besoin, nous imprimerons les cartes sur demande de votre part par email : [affiliations@laligue44.org](mailto:affiliations@laligue44.org) ; [mamaury@laligue44.org](mailto:mamaury@laligue44.org).

## POUR RÉGLER VOS FACTURES

Pour régler votre facture, plus besoin de joindre le papillon à découper :

- Règlement par chèque : **n° de facture au dos du chèque**
- Règlement par virement : **n° de la facture au motif du virement en référence**

Vous avez la possibilité de payer plusieurs factures en un règlement. Dans ce cas, nous vous remercions d'indiquer le n° de toutes les factures concernées ou d'envoyer un mail au service affiliations avec toutes les informations.

**Attention ! La ligue de l'enseignement a plusieurs comptes bancaires !**

Le RIB apparaît toujours au bas de toutes les factures. Nous vous remercions d'y être vigilant·e quand vous réglez vos factures.

## GESTION DES DOCUMENTS

L'association doit conserver un fichier à jour de ses adhérent·es et licencié·es et s'assurer de déclarer le bon effectif à son assureur afin de pouvoir rendre compte de ces informations dans le cas d'un sinistre à déclarer.



## Activités culturelles

Quelles sont les activités culturelles sur lesquelles votre association s'engage cette saison ?

### ACTION SOCIALE - 010000

- Action d'insertion - 010100
- Insertion professionnelle - 010101
- Accueil demandeurs d'asiles ou réfugiés - 010300
- Gestion d'établissement médicaux-sociaux - 010400
- Etablissement d'éducation spécialisée pour enfants - 010401
- Etablissement pour adultes en situation de handicap - 010402
- Gestion de centres sociaux / Espaces de vie sociale - 010500
- Lutte contre la grande précarité et l'exclusion - 010600
- Personnes en situation de handicap - 010700
- Petite enfance - 010800
- Haltes-garderies - crèches - 010801
- Prévention spécialisée, protection judiciaire de la jeunesse - 010900
- Actions prévention jeunes - 010901
- Centres éducatifs renforcés - 010902
- Prévention santé, médiation - 010200
- Médiation animale - 010201
- Service aux personnes âgées - 011000

### ACTIVITÉS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES - 020000

- Accompagnement à la scolarité - 020100
- Animation périscolaire (animation hors écoles pendant les semaines d'école) - 020200
- Dispositifs relais - 020300
- Education à la citoyenneté - 020400
- Médias scolaires - 020500
- Organisation de séjours scolaires - 020600
- Organisation de séjours scolaires courts (jusqu'à 4 jours et 3 nuits) - 020601
- Restauration scolaire - 020700

### CULTURE - 030000

- Gestion d'équipement culturel (salle, SMAC...) - 030100
- Gestion salle de concert - 030101
- Gestion salle de spectacle - 030102
- Gestion salle de cinéma - 030103
- Organisation d'événements (fêtes, bals) - 030200
- Cinéma - 030300
- Cinéma - Diffusion - 030301
- Cinéma - Médiation - 030302
- Education à l'image - 030303
- Danse (régionale, folklorique...) - 030400
- Danses urbaines - 030401
- Danses de salon - 030402
- Danses traditionnelles - 030403
- Danses classiques - 030404
- Danses modernes - 030405

- Eveil à la danse - 030406
- Initiation à la danse - 030407
- Pratique et éducation musicale - 030500
- Musique traditionnelle - 030501
- Musique acoustique - 030502
- Cours de musique / école de musique - 030503
- Cours de solfège - 030504
- Chant choral - 030505
- Guitare - 030506
- Accordéon - 050307
- Piano - 030508

- Image (vidéo, photo) - 030600
- Vidéo - 030601
- Photographie - 030602

- Livres, littérature, écriture, oralité - 030700
- Pratiques éducatives (livre, lecture, écriture) - 030701
- Edition - 030702
- Expression orale (joutes verbales, éloquence...) - 030703
- Livre, lecture, écriture - Diffusion - 030704
- Livre, lecture, écriture - Médiation - 030705
- Technique du livre - 030706
- Calligraphie - 030707
- Métier de l'imprimerie - 030708
- Bande dessinée - 030709
- Atelier d'écriture - 030710
- Poésie - 030711
- Bibliothèque - 030712

- Organisation de festivals - 030800
- Festival de cinéma et image - 030801
- Festival de musique - 030802
- Festival de théâtre - 030803
- Autre festival - 030804

- Patrimoine - 030900
- Promotion, valorisation du patrimoine - 030901
- Chantiers de rénovation - 030902
- Généalogie - 030903

- Peinture, sculpture, arts plastiques - 031000
- Expositions - 031001
- Forme et couleur - 031002
- Atelier d'art - 031003
- Arts plastiques - 031004
- Scrapbooking - 031005
- Peinture - 031006
- Poterie - 031007

- Spectacle vivant (théâtre, art du cirque) - 031100
- Spectacle Vivant : Médiation - 031101
- Spectacle Vivant : Diffusion - 031102
- Education artistique - 031103
- Théâtre - 031104
- Ciné Club - atelier de pratique - 370611
- Ciné Club - diffusion d'une création - 370612
- Ciné Club - diffusion de spectacle - 370613

### COMMUNICATION / NUMÉRIQUE - 040000

- Education à l'image et aux médias - 040100
- Radio - 040101
- Télévision - 040102
- Presse écrite - 040103
- Presse électronique - 040104

- Médias - 040200
- Edition - 040201
- Radio associative - 040202

- Numérique et éducation au numérique - 040300
- Informatique - 040301



## DÉFENSE D'UNE CAUSE - 050000

- Association de représentation (anciens élèves, étudiants...) - 050100
- Bureau des associations - 050101
- Association de services aux étudiants - 050102
- Représentation des étudiants - 050103
- Association d'anciens - 050104
  
- Cercles de réflexion, (cercle de réflexion, universités populaires...) - 050200
- Cercle condorcet - 050201
- Conférences - débats - 050202
- Université populaire - 050203
- Groupe d'étude ou de recherche - 050204
- Promotion des valeurs de la Ligue - 050205
- Engagement militant - question de société - 050206
  
- Défense des droits humains - 050300
- Droits de l'Enfant - 050301
  
- Lutte contre le racisme et les discriminations - 050400
- Lutte contre le sexisme - 050401
- Lutte contre l'homophobie - 050402
- Lutte contre les discriminations liées aux handicaps - 050403
- Lutte contre les discriminations religieuses - 050404
- Lutte contre le racisme et la xénophobie - 050405
  
- Lutte pour la cause animale - 050500
- Défense des animaux - 050501
- Médiation animale - 050502

## ENVIRONNEMENT ET ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE - 060000

- Ecologie, consommation durable, jardins partagés - 060100
- Tri des déchets, économie d'énergie - 060101
  
- Education à l'environnement et au développement durable - 060200
- Chantiers environnement - 060201

## FORMATION - 070000

- Echanges de savoirs - 070100
- Réseau d'échanges et de savoirs - 070101
- Echanges intergénérationnelles - 070102
  
- Formation aux métiers de l'animation et à l'animation volontaire - 070200
- Formation BAFA - BAFA - 070201
- BP JEPS - 070202
- Formation aux métiers de l'animation - 070203
- DEFA DEJEPS - 070204
  
- Formation des bénévoles - 070300
  
- Formation linguistique (Français langue étrangère, alphabétisation...) - 070400
- Illettrisme - 070401
- Alphabétisation - 070402
  
- Formation professionnelle - 070500
- Formation professionnelle sport - 070501

## LOISIRS - 080000

- Activités de détente (zen, massage...) - 080100
- Relaxation - 080101
  
- Arts de la table - 080200
- Cuisine - 080201
- Œnologie - 080202
- Gastronomie - 080203

- Culture scientifique - 080300
- Astronomie - 080301
- Atelier scientifique - 080302

- Jeux - 080400
- Jeux de sociétés - 080401
- Jeux de cartes - 080402
- Jeux ludiques - 080403
- Ludothèque - 080404

- Langues étrangères - 080500
- Anglais - 080501
- Espagnol - 080502
- Italien - 080503
- Japonais - 080504
- Chinois - 080505
- Allemand - 080506
- Breton - 080507
- Langues régionales - 080599

- Loisirs créatifs et décoratifs - 080600
- Mode - 080601
- Art Floral - 080602
- Travaux manuels - 080603
- Patchwork - 080604
- Broderie - 080605
- Couture - 080606
- Tapisserie - 080607
- Décoration - 080608
- Jardinage - 080609

- Loisirs - Autres - 080700
- Magie - 080701

## LOISIRS ÉDUCATIFS/VACANCES - 090000

- Accueil collectif de mineurs et animations (pendant les vacances) - 090100
- Organisation d'accueils de loisirs (CLSH) - 090101
  
- Excursions - 090200
  
- Organisation de séjours - 090300
- Organisation de séjours - 090301
- Organisation de vacances pour familles - 090302
- Accueil personnes en situation de Handicap - 090303

## SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ET EUROPE - 100000

- Citoyenneté européenne - 100100
- Echanges franco-allemands - 100101
- Activités européennes - Programmes de coopération - 100102
- Activités européennes - Fonds structurels - 100103
  
- Commerce équitable - 100200
  
- Echanges interculturels, chantiers internationaux, accueil d'étudiants étrangers - 100300
- Chantiers internationaux - 100301
  
- Education à la solidarité internationale - 100400
- Actions de solidarité nord-sud - 100401
  
- Tourisme solidaire - 100500

## AUTRES - 990000

- Autres (la structure n'a pas d'activités identifiées dans cette liste) - 990100
  
- Activités statutaires - 990200

# CHANGEMENTS DANS LES DISPOSITIFS D'AIDE À LA PRATIQUE

## LE PASS SPORT ?



Le dispositif concernera les mineur-es âgé-es entre **14 et 17 ans** dont la famille est éligible à l'allocation de rentrée scolaire et tous-tes les mineur-es qui sont bénéficiaires de l'allocation AEEH. Ainsi, chaque enfant bénéficie d'une réduction de 70 euros sur sa cotisation de club.

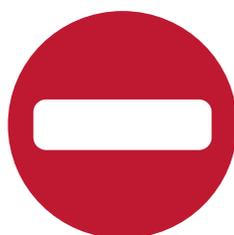
Les familles concernées par le pass'sport vont recevoir un courrier précisant qu'elles peuvent bénéficier de cette réduction.

Afin de vérifier votre éligibilité au dispositif, une attestation d'affiliation vous sera demandée via le compte asso. Cette attestation est à demander au service affiliation par mail.

À partir du 1er juillet, tous les clubs pourront, d'un simple scan d'un QR code, téléverser et valider en 3 clics le pass Sport d'un jeune.

Pour plus d'informations, contacter le CDOS : <https://cdos44.fr/pass-sport/>

## LE E-PASS CULTURE SPORT DU CONSEIL REGIONAL ?



Ce dispositif n'est pas reconduit par la région à partir de septembre 2025.

# NOTES SPÉCIFIQUES CODE DU SPORT

## LE CERTIFICAT MÉDICAL N'EST PAS AUTOMATIQUE

Le certificat médical n'est pas automatique et se déclenche uniquement quand la personne répond OUI à l'une des questions du questionnaire de santé.

Télécharger le questionnaire de santé pour :  
🚩 [Mineur·es](#)      🚩 [Majeur·es](#)

Au niveau de la responsabilité, il n'y a pas d'ambiguïté dès lors que vous respectez le cadre légal et que la personne est bien titulaire de la licence. En cas de sinistre, la personne sera couverte comme d'habitude par sa licence et il est de votre ressort de faire une déclaration de sinistre dans les 5 jours suivant l'accident auprès de MARSH.

Vous pouvez faire la demande d'accident en ligne en cliquant sur ce [lien](#).

**Pour rappel, la copie du questionnaire de santé ne doit pas être communiquée par le. la licencié.e, il est confidentiel.**

**Il. elle doit juste cocher sur sa demande de licence la case "j'atteste avoir répondu par la négative au questionnaire de santé..."**

Pour les associations ayant leur propre formulaire d'inscription, la case doit être cochée et la ligne inscrite sur votre document.

Attention, le certificat médical est encore obligatoire pour certaines pratiques :

Les licenciés pratiquant une discipline à contraintes particulières (cf article D.231-1-5 du code du sport) se doivent de présenter un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée. Sont concernés pour l'UFOLEP: **le rugby, la plongée subaquatique y compris souterraine ; Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ; Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du karting et du modélisme automobile radioguidé ; Les disciplines motonautiques.**

**Le certificat médical est valable 1 an. Il faut donc le renouveler à chaque saison pour les licenciés concernés.**

## CONTRÔLE D'HONORABILITÉ DES DIRIGEANT·ES ET ENCADRANT·ES



L'article L212-9 du Code du Sport prévoit que nul ne peut exercer les fonctions d'enseignement, animation, entraînement ou encadrement d'activité physique et sportive, à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits suivants : violences, agressions sexuelles, trafic de stupéfiants, risques causés à autrui, proxénétisme et infractions assimilées, mise en péril de mineurs, usage illicite de substance ou plantes classées comme stupéfiants, délit de dopage, fraude fiscale.

Un encart apparaît sur le bulletin d'adhésion-type, à défaut d'être complété, la licence ne pourra pas être validée.

[En savoir plus](#)

# ASSURANCE

## ASSURANCE FÉDÉRALE UFOLEP

Conformément au Code du Sport (Article L321-1), l'UFOLEP, en tant que Fédération Sportive, a souscrit un contrat Responsabilité Civile N° 11254801604 par l'Intermédiaire de Marsh auprès d'AXA. Le Code du Sport exige que ce contrat couvre la Responsabilité Civile de préposés salariés, des bénévoles et des pratiquants sportifs licenciés. Ce contrat souscrit par l'UFOLEP pour le compte de ses associations et licencié-es est conforme à l'article L321-1 du Code du Sport et considère les licencié-es et pratiquant-es comme tiers entre elles et eux

Le contrat fédéral avec l'assureur UFOLEP MARSH comporte la Responsabilité Civile, la CIP (si le.a licencié.e.e a choisi une complémentaire facultative sur sa demande de licence), l'Individuelle Accident et l'occupation temporaire de locaux. Le.a licencié.e est aussi convert.e pour les activités culturelles de l'association.

Les types affiliations s'adaptent à vos besoins. Si vous avez des événements de loisirs avec des non-licenciés.ées, nous vous conseillons de prendre l'affiliation PLUS (couverture jusqu'à 300 personnes non-licenciées) ou PRO (couverture de plus 300 personnes non-licenciées et épreuve sportive de masse type trail, raid multisport...)

La déclaration de sinistre est disponible en ligne : <https://connexion.marsh.com/client/declarationufolep>  
Pour rappel, vous devez faire la déclaration dans les 5 jours ouvrés à la suite du sinistre.

Vous trouverez le détail du contrat sur le [site](#) de MARSH.

Si vous souhaitez recevoir une attestation d'assurance, vous devez contacter directement MARSH par mail ou par téléphone.

### CONTACTER LES SERVICES DE MARSH :



Téléphone : 01 87 21 27 79

Mail : [assurances.ufolep@marsh.com](mailto:assurances.ufolep@marsh.com).

Site internet : <https://www.ufolep.org/assurances>

## ASSURANCE ASSOCIATION MIXTE SPORT ET CULTURE

### Les activités sportives avec MARSH :

Conformément au Code du Sport (Article L321-1), l'UFOLEP, en tant que Fédération Sportive, a souscrit un contrat Responsabilité Civile N° 11254801604 par l'Intermédiaire de Marsh auprès d'AXA. Le Code du Sport exige que ce contrat couvre la Responsabilité Civile de préposés salariés, des bénévoles et des pratiquants sportifs licenciés. Ce contrat souscrit par l'UFOLEP pour le compte de ses associations et licencié·es est conforme à l'article L321-1 du Code du Sport et considère les licencié·es et pratiquant·es comme tiers entre elles et eux.

Le contrat fédéral avec l'assureur UFOLEP MARSH comporte la Responsabilité Civile, la CIP (si le·a licencié·e a choisi une complémentaire facultative sur sa demande de licence), l'Individuelle Accident et l'occupation temporaire de locaux. **Le·a licencié·e UFOLEP 44 est aussi converti·e pour les activités culturelles de l'association.**

Les types d'affiliations s'adaptent à vos besoins. Si vous avez des événements de loisirs avec des non-licencié·es, nous vous conseillons de prendre l'affiliation PLUS (couverture jusqu'à 300 personnes non-licenciées) ou PRO (couverture de plus 300 personnes non-licenciées)

La déclaration de sinistre est disponible en ligne : <https://connexion.marsh.com/client/declarationufolep>  
Pour rappel, vous devez faire la déclaration dans les 5 jours ouvrés à la suite du sinistre.

Vous trouverez le détail du contrat sur le [site](#) de MARSH.

Si vous souhaitez recevoir une attestation d'assurance, vous devez contacter directement MARSH par mail ou par téléphone.

### CONTACTER LES SERVICES DE MARSH :



Téléphone : 01 87 21 27 79

Mail : [assurances.ufolep@marsh.com](mailto:assurances.ufolep@marsh.com).

Site internet : <https://www.ufolep.org/assurances>

### Les nouveautés pour les activités culturelles : un partenaire d'assurance La Maïf



En tant que l'assureur des associations, MAIF vous protège et vous accompagne dans votre quotidien de dirigeant·es grâce à son contrat d'assurance multirisque. À travers un seul contrat, vous protégez votre association, vos membres, vos biens et vos activités. De quoi vous consacrer pleinement à votre développement !

Prenez contact avec un·e conseiller·ère au 09 78 97 98 99 (prix d'un appel local) en précisant que votre association est affiliée à la Ligue de l'enseignement.

un partenaire d'assurance :  
la maïf

Vous ne pouvez désormais plus passer par l'APAC pour assurer vos adhérent·es, vos activités, votre matériel... Il n'y a donc plus de coût d'assurance inclus dans la carte Ligue (pour les activités socio-culturelles uniquement. En revanche les licences Ufolep incluent une assurance par le biais de Marsh et les licences Usep incluent une assurance par le biais de la Maïf).

Un partenariat national, appelé indicateur d'affaires, a tout de même été signé avec la MAIF mais qui ne vous engage en aucun cas. Vous restez libres de choisir l'assureur qui vous convient le mieux.

# VOTRE ACCOMPAGNEMENT UFOLEP

**Gérer** les inscriptions en ligne pour l'organisation d'un évènement ou d'une formation.  
<https://inscriptions.ufolep.org>

**Outils de communication** à personnaliser pour la création de vos supports de communication  
<http://creation.ufolep.org/>

**Emprunter** du matériel pour vos manifestations sportives. Banderoles, flammes, gobelets, assiettes, poubelles de tri sélectif, arche gonflable, sono, thermos, etc.  
<https://www.ufolep44.com/vie-associative/emprunter-du-materiel>

La pratique sportive constitue un facteur incontournable de la cohésion sociale. Pourtant, il arrive que sur les terrains de sport, ou lors de spectacles sportifs, des phénomènes d'incivilité ou des actes de violence viennent ternir ces moments de convivialité.

Ces actes d'incivilité sont susceptibles d'engendrer la démobilitation des bénévoles, l'affaiblissement des valeurs humanistes et le délitement des relations sociales dans le champ du sport.

**Pour bénéficier d'accompagnement, de sensibilisation ou signaler des incidents, contactez-nous !**

## ENCADREMENT DES ACTIVITÉS UFOLEP

- Créneaux enfants **42,50 €** de l'heure.
- Créneaux adultes **45,50 €** de l'heure.
- Majoration en dehors des créneaux habituels (vacances scolaires, autres jours etc.) **+ 4 €**.



## STAGE SAVOIR ROULER À VÉLO

- Stage de Savoir Rouler à Vélo pour 12 participant.es **750 €** comprend : la préparation, l'encadrement, le matériel et l'assurance
- Cycle de Savoir Rouler à Vélo en milieu scolaire **1500€** par groupe classe.

Nous proposons également des stages de remise en selle pour les ados et adultes



## FORMATION PSC À PARTIR DE 10 ANS



- **47 €** pour les licencié.es UFOLEP : formation d'une demi-journée
- **65 €** pour les non-licencié.es : formation d'une journée complète
- **450 €** la formation organisée sur demande dans votre association affiliée à l'UFOLEP, 10 personnes maximum (au moins 6 licencié.es UFOLEP) et **650 €** pour toute autre structure.
- D'autres formations et temps de sensibilisation au secourisme sont possibles sur demande : Recyclage PSC (1/2 journée), Capt'aine rescousse (initiation de 2h pour les 6-9 ans), Gestes Qui Sauvent (initiation de 2h à partir de 10 ans.)

**N'hésitez pas à nous contacter :  
[cd.44@ufolep.org](mailto:cd.44@ufolep.org) pour vos demandes de devis.**



👉 Rejoignez le projet Maison Sport Santé !

Depuis 2021 à Rezé et 2023 à Nantes, nos Maisons Sport Santé UFOLEP, reconnues par les Ministères des Sports, de la Santé et de la Prévention, accueillent tous les publics, sans distinction.

🎯 Notre ambition ?

Permettre aux personnes éloignées de la pratique d'activité physique ou sportive de reprendre une activité physique adaptée, progressive et encadrée.

💡 Notre réponse concrète :

Créer des lieux chaleureux et inclusifs, où chaque bénéficiaire est écouté, orienté et accompagné selon ses besoins.

🔥 À l'issue de leur parcours, nous **orientons systématiquement nos pratiquants vers les associations partenaires, pour assurer une continuité durable dans leur pratique sportive.**

## ENTRETIEN TÉLÉPHONIQUE

Premier échange pour connaître les attentes et le profil de la personne.

Après cet échange, on la dirige vers une association sportive adaptée ou vers la maison sport santé Nantes ou Rezé

## BILAN SPORT SANTÉ BIEN ÊTRE

Évaluation de la condition physique grâce à un bilan validé par le Haute Autorité de la Santé.

Il se compose de 6 ateliers : endurance, force, 2 questionnaires, équilibre et souplesse

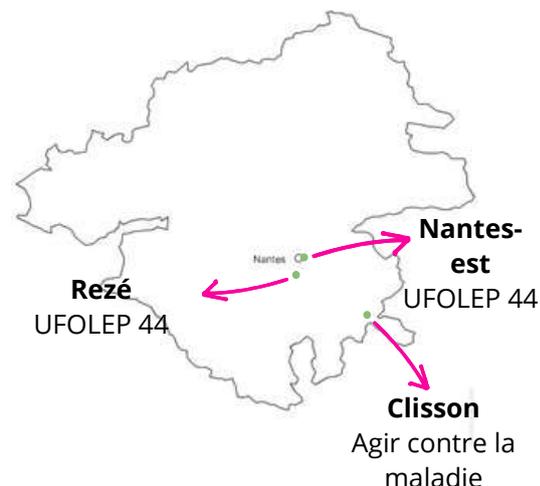
## PROGRAMME A MON RYTHME

Programme d'activités sportives adaptées de 3,6 ou 10 mois non renouvelables.

Séance d'1h15 en groupe de 12 personnes encadrée par des professionnels de l'Activité Physique Adaptée.



## NOTRE RÉSEAU MAISON SPORT SANTÉ EN LOIRE-ATLANTIQUE



## 📞 CONTACT

📞 02 51 86 33 34

✉️ [sport-sante-ufolep44@laligue44.org](mailto:sport-sante-ufolep44@laligue44.org)

🌐 [www.sport-sante-ufolep44.com](http://www.sport-sante-ufolep44.com)

Le projet se développe à Rezé et Nantes, avec la volonté de l'essaimer sur tout le territoire. Nous avons besoin de vous, associations sportives, pour faire vivre localement ces dynamiques.

# VOTRE ACCOMPAGNEMENT LIGUE

Pour faciliter l'appui de proximité, la Ligue de l'enseignement - FAL 44 a divisé le département en 7 secteurs géographiques, animés chacun par deux personnes, l'une salariée Vie Associative, l'autre administratrice élue au Conseil d'Administration.

L'animation du réseau des associations affiliées s'articule autour des objectifs suivants :

- accompagner la réflexion autour du projet de l'association et sa mise en action
- accompagner au quotidien les actions développées par les associations et Amicales Laïques affiliées
- favoriser la mise en réseau des associations entre elles sur le département de Loire-Atlantique
- favoriser le dialogue avec les pouvoirs publics et la reconnaissance par ces derniers de l'utilité sociale des actions et projets portés au micro-local.

Pour en savoir plus ou contacter votre référent-e de secteur, n'hésitez pas à nous solliciter au 02 51 86 33 09.

Pour suivre l'actualité de la Ligue de l'enseignement - FAL 44, rendez-vous sur [www.laligue44.org](http://www.laligue44.org).

L'UFOLEP 44 coordonne les associations proposant des activités sportives. Un accompagnement et un travail en réseau est proposé aux associations affiliées. Exemples : commission technique, mise à disposition d'éducateurs-trices sportifs-ves, prêt de matériel, tarif attractif pour la formation PSC, les formations fédérales bénévoles,...

## LE CENTRE DE RESSOURCES À LA VIE ASSOCIATIVE

Labellisé «Accompagnement généraliste Guid'Asso», le CRVA a pour objet de soutenir et d'accompagner votre association dans son fonctionnement au quotidien sur toutes les questions liées à la vie statutaire, à la gouvernance, à l'emploi et de faciliter la mise en place des projets.

Il vous répond sur simple demande par mail à l'adresse [centreresources@laligue44.org](mailto:centreresources@laligue44.org), ou par téléphone au 02 51. 86 33 09



### Appui à la fonction employeur :

- Appropriation du cadre légal et conventionnel
- Evaluation de la faisabilité d'un projet d'embauche
- Entrée, vie et conclusion du contrat de travail
- Relation employeur salarié-e

### Appui à la gestion comptable :

- Mise à disposition du tableur Comptasso pour les associations d'envergure (tableau de comptabilité simplifiée et en partie double)
- BasiCompta\_logiciel en ligne pour les petites associations affiliées
- Réponse aux questions liées à la comptabilité et à la gestion.

### Gestion de la paie facilitée et sécurisée pour les associations affiliées.

Labélisé Tiers de Confiance par l'URSSAF, le Centre de Ressources à la Vie Associative (CRVA) de la Ligue de l'enseignement - Fal 44 propose le dispositif Impact Emploi aux associations affiliées qui inclut :

- La gestion sécurisée des bulletins de salaire et des déclarations sociales
- Le suivi adapté aux réalités des petites associations employeuses ainsi qu'aux obligations des conventions collectives qui leur sont applicables
- L'accompagnement sur leurs obligations d'employeur par le CRVA des Pays de la Loire.

Le CRVA est le rédacteur du Guide pratique de l'association [www.guidepratiqueasso.org](http://www.guidepratiqueasso.org).

Reconnu nationalement depuis 1993, ce guide explique dans un langage simple les principes de base du fonctionnement associatif :

- une boîte à outils,
- la vie associative,
- l'association et son fonctionnement,
- les acteurs,
- l'organisation de manifestations,
- la communication,
- la réglementation des activités,
- les finances



Dans le cadre du réseau Guid'Asso, le Guide Pratique de l'Association peut être une ressource pour les acteurs et actrices de l'appui à la vie associative ainsi que pour les associations. Nous restons à votre disposition et à votre écoute pour tout renseignement complémentaire. N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements par email à [faleditions@laligue44.org](mailto:faleditions@laligue44.org)

## PLAQUETTE LES FORMATIONS POUR LES BENEVOLES ASSOCIATIF-IVES

Elles sont accessibles avant tout pour les bénévoles et responsables associatif-ives. **Ces formations sont gratuites pour les associations affiliées.**

- Les thématiques

Fonctionnement associatif, responsabilité juridique et assurances, comptabilité, organisation de manifestation, fonction employeur, communication, animation d'une réunion, etc. Ces temps collectifs peuvent être mis en place en fonction des demandes des associations affiliées sur les territoires.

- Le Certificat de Formation à la Gestion Associative - CFGA

Il comprend 31h de formations réparties sur 6 modules et une formation pratique (stage dans une association déclarée). Le CFGA est délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, aux participant-es qui auront suivi avec assiduité la totalité du parcours de formation. Il peut servir à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) dans les conditions prévues par la loi.

### PROGRAMME DE FORMATION DES BÉNÉVOLES ASSOCIATIF-IVES 2025 : 6 FORMATIONS CFGA + 2 MODULES COMPLÉMENTAIRES

Intitulé du module	Contenu
Fonctionnement et organisation des associations	Une association, comment ça marche ? Vous souhaitez connaître ou approfondir les fondamentaux ? L'administration et l'organisation (statuts et règlement intérieur) Les différents modes d'organisation interne (Bureau, conseil d'administration, assemblée générale...)
Les différentes sources de financements	Comment penser votre recherche de financement pour l'adapter à vos projets ? - Identifier les financements des associations (privé, public, autofinancement) - Adapter une stratégie de recherche (dossier de subvention, appel à projets...) - Préparer vos demandes de financement (budget prévisionnel, plan de trésorerie, évaluation)
Initiation à la gestion comptable	Produits, charges, compte de résultat, bilan... ces documents vous effraient ? Pas de panique, on vous explique ! Comprendre facilement les enjeux, rôles et le fonctionnement de la comptabilité associative (exercice comptable, plan comptable associatif, enregistrement de pièces, ...). Se familiariser avec le compte de résultat et le bilan. Présentation et utilisation d'outils simples pour gérer la comptabilité de votre association (tableur et outil en ligne).
La mutualisation ou comment jouer collectif	Vous souhaitez partager des locaux, du matériel, des bénévoles ou des salarié.e.s ? C'est possible : Les ressources à mutualiser (humaines, financières et matérielles) Pourquoi, quand et comment mutualiser (contrat de mise à disposition, de prêt...) ? Et si on allait plus loin : vers une coopération réussie.
Mobiliser et fidéliser des bénévoles	Comment adapter vos missions (de terrain, de gestion...) au sein de l'association pour répondre aux nouvelles attentes des bénévoles ? - Comprendre les étapes du parcours d'engagement - Organiser sa démarche de fidélisation - Connaître les outils pour renouveler son bureau sereinement
La fonction employeur dans les associations	Vous êtes une association employeuse ou comptez le devenir et vous voulez faire le tour des droits et obligations qui sont les vôtres ? Appréhender la place des acteurs dans l'association employeuse (bénévoles, salarié-es, travailleur-euses indépendant-es...) Les droits et obligations (droit du travail : convention collective, accords d'entreprise...) La pratique du recrutement (fiches de poste, entretien, contrat de travail...) Les outils de l'emploi (groupement d'employeurs, gestion de la paie...)
Du projet à l'action, méthodologie de projet	Vous souhaitez mettre en place une activité et/ou organiser un évènement ? - De l'élaboration d'un projet à sa communication - Identifier les espaces et acteurs ressources pour être accompagné dans toutes les étapes (formalités, réglementations, etc.)
Responsabilité juridique	Vous vous questionnez sur votre responsabilité juridique et sur celle de votre structure ? Quelles questions à se poser pour rechercher votre assurance ? Responsabilité civile, pénale, financière Obligations d'assurance : assurer les personnes, les biens, les activités



Flashez ce QR code pour vous inscrire au parcours de formation CFGA

## LA COMMUNICATION

Bénéficiez d'une communication optimale de la Fédération ainsi que des secteurs sportifs : UFOLEP et USEP :

- lettre mensuelle de la Ligue de l'enseignement – [FAL 44](#), [UFOLEP](#) et [USEP](#)
- relais sur site Internet [www.laligue44.org](http://www.laligue44.org).
- posts sur les réseaux sociaux

Pour permettre à vos adhérent-es et dirigeant-es de bénéficier de ces outils de communication,, n'oubliez pas de saisir leurs adresses e-mail dans le formulaire d'adhésion.



## LES PRINCIPES LIES A LA SACEM – SACD – SPRE

Pour bénéficier de réductions allant de 9,5 à 12,5%, l'association doit attester de son appartenance à la Ligue de l'enseignement lors de la création de son compte sur le site de la SACEM, à partir d'une attestation d'affiliation fournie par la fédération.

Ce document atteste de l'affiliation à la Ligue de l'enseignement et détaille les démarches à effectuer par l'association auprès de la SACEM. Vous pouvez en faire la demande par email au service affiliations : [affiliations@laligue44.org](mailto:affiliations@laligue44.org).

Sur le site client de la SACEM, l'association choisit le type d'autorisation. Elle clique sur «obtenir cette autorisation en ligne». Trois cas de figures sont possibles :

- l'association a un espace client en ligne et se connecte avec ses identifiants
- l'association est déjà cliente de la SACEM mais n'a pas de compte en ligne. Dans ce cas, elle fournit un identifiant fourni par la SACEM, sur les courriers ou les factures qu'elle a reçu ou à défaut son numéro SIRET

- l'association n'a pas de compte et n'a jamais été cliente de la SACEM. Dans ce cas, elle doit créer un compte comme nouveau client à partir du numéro de SIRET de son association ou en sélectionnant «vous êtes une association sans SIRET».

Après avoir renseigné ses coordonnées, elle indique être membre d'«une association membre d'une fédération signataire d'un protocole d'accord avec la SACEM». Indiquer «LFEEP-la Ligue de l'enseignement» dans la liste déroulante et renseigne la date d'adhésion (date de début et de fin de saison en cours). Pour justifier de l'appartenance à la Ligue elle doit fournir l'attestation à sa délégation de la SACEM.

Plus d'informations auprès de la délégation SACEM 44 :

29 Quai de Versailles - 44004 NANTES CEDEX 1  
[dl.nantes@sacem.fr](mailto:dl.nantes@sacem.fr) - 02 90 92 21 10

## CAMPAGNE LAÏCITE

**Nous célébrons cette année les 120 ans de la loi 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat. Une occasion d'organiser des événements, actions rappelant l'importance de défendre ce principe constitutionnel.**

Participez à la campagne Laïcité, en mettant en place un projet auprès de vos adhérent-es, des habitant-es, avec l'école.

Vous mettez en place une action ? Vous avez besoin d'un coup de pouce pour agir ? La fédération vous relaie et vous appuie dans la mise en œuvre !

Quelques exemples d'actions :

- Une lecture spectacle : « la laïcité se dévoile ». Eduquer à la laïcité : charte de la laïcité, animation en direction d'enfants et de jeunes lors d'activités... Charte de la laïcité redessinée par dessections dessin, création de saynètes d'impro par des sections théâtres...
- Des formations Laïcité (mises en place régulièrement ou à la demande) : comprendre la notion et ses enjeux, mettre du sens derrière les mots, appréhender l'éducation à la laïcité et la citoyenneté.

- Créer un événement : planter un arbre de la laïcité, animation autour telles qu'un tournoi de sport, une représentation de la section chorale...
- La mise à disposition de personnes ressources pour vous aider à mettre en place et à animer des temps d'échanges sur la laïcité.

Faites-nous connaître vos actions pour que nous puissions les valoriser [citoyennete@laligue44.org](mailto:citoyennete@laligue44.org).



## FORMATIONS VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET LAÏCITE

Parmi les mesures prises par le Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015, figure une disposition consistant à mettre en œuvre des actions afin de réaffirmer la laïcité.

L'Etat promeut, en la matière, la mise en place de formations. Elles doivent permettre aux acteurs et actrices de l'action publique, technicien·nes, élu·es ou bénévoles, d'acquérir les notions nécessaires à l'application de ce principe, dans le respect de la loi.

- Comment le principe de Laïcité permet de garantir à toutes et tous de vivre ensemble ?
- Quelles réponses fournir à vos agent·es, à vos salarié·es, à vos bénévoles ? Quel comportement doivent-ils-elles adopter face à des situations inconnues ou délicates, tout en respectant le cadre légal ?

Formé·es, habilité·es par l'Etat, nous vous proposons un programme de formation destiné aux élu·es, salarié·es et bénévoles de votre structure, commune ou établissement. Le coût pédagogique de la formation est pris en charge par la DRDJSCS, elle est donc gratuite pour votre structure. Seuls restent à charge les déplacements et repas.



### DATES ET LIEUX DES FORMATIONS GRATUITES

Pour plus de renseignements :  
02 51 86 33 10  
[formation@laligue44.org](mailto:formation@laligue44.org)

## SEMAINES D'EDUCATION CONTRE LE RACISME ET TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATIONS

Participez aux Semaines d'Education Contre le Racisme et toutes les formes de Discriminations Agissons ensemble, auprès de toutes et tous, jeunes et adultes, professionnel·les ou non, pour lutter contre les représentations, les préjugés et faire appliquer le droit pour toutes et tous.

Poursuivons notre action éducative en rappelant que traiter différemment des personnes selon leur origine, religions, sexe et âge, réels ou supposés, est un délit. En tant qu'association de proximité, vous êtes l'un des premiers vecteurs éducatifs : participez en mettant en place des actions débats, temps de sensibilisation auprès des enfants, en signant la charte de la diversité, en mettant en place Cinéтик Scolaire (ciné-débat sur le temps scolaire)...

### LIRE ET FAIRE LIRE

Lire et faire lire est un programme de développement du plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants fréquentant les écoles primaires et autres structures éducatives (centres de loisirs, crèches, collèges, bibliothèques...).

Cette action mobilise des personnes de plus de 50 ans qui s'impliquent bénévolement pour animer des ateliers hebdomadaires avec des groupes de 2 à 6 enfants maximum afin de leur transmettre le plaisir de la lecture. Forte de son réseau associatif, La Ligue de l'enseignement - FAL 44 s'appuie sur les amicales laïques et associations affiliées sur tout le département de la Loire Atlantique, véritables intermédiaires dans la mise en place locale du dispositif.

La fédération vous accompagne (formation, prêt de matériel - de type exposition, malles d'ouvrages - mise en lien avec des associations ressources pour organiser des cafés citoyens, ciné débats ou spectacle sur la thématique), et communique sur votre action.

Un nouveau site internet - [www.secd44.org](http://www.secd44.org) - permet maintenant de mettre en lumière les actions proposées dans le cadre des SECD et sur lequel vous retrouvez un certain nombre de ressources sur les questions de lutte contre les discriminations. N'hésitez pas à le consulter.

**Et si vous souhaitez mettre en place une action, n'hésitez pas à revenir vers votre référent·e de secteur (coordonnées p.4).**

L'enjeu est de faire vivre localement une démarche d'éducation populaire autour de la lecture, en réunissant amicales laïques ou associations affiliées, structures éducatives et habitant·es autour d'une action commune.

L'action doit permettre à l'enfant de voir régulièrement autour de lui des adultes prendre du plaisir à lire afin de lui transmettre l'envie de lire. Prendre un livre tout seul est un moyen d'ouverture sur le monde, de développer son imaginaire, son vocabulaire, et de favoriser la réussite scolaire. La Ligue de l'enseignement - FAL44 coordonne l'opération pour les établissements publics.

Contactez Hortense Vollaire :  
[hvollaire@laligue44.org](mailto:hvollaire@laligue44.org) 02 51 86 33 22  
<https://www.lireetfairelire.org>

## BAFA

**QUI SOMMES-NOUS ?**

La Ligue de l'enseignement est un mouvement d'éducation populaire, qui milite pour une République laïque, démocratique et sociale.

Nous sommes habilités organisme de formation BAFA et organisateur d'Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

**éducation** **sociabilisation**  
**laïcité** **culture**  
**citoyenneté** **démocratie**  
**engagement** **diversité** **égalité**  
**solidarité** **émancipation**

**SE FORMER À LA LIGUE, C'EST TROUVER :**

- Des équipes de formatrices/tricm qualifiées et aux expériences variées.
- La possibilité de devenir acteur/trice de sa formation grâce à des bilans réguliers, une évaluation et des séances pratiques.
- Une formation organisée en petits groupes et accompagnée d'un suivi grâce à un.e formateur/trice référent.e par site/agence.
- Les outils nécessaires à l'élaboration de projets d'animation évolutifs.
- Un accueil, un contrat, des conditions d'hébergement et de restauration de qualité.
- Nous pouvons t'accompagner dans ta recherche de stage pratique !

## DES FORMATIONS SUR TOUTE LA RÉGION !

Contacte directement la fédération de ton département pour avoir plus de renseignements si besoin.

**FÉDÉRATION DE LA MAYENNE (53)**  
26, boulevard Murie - 53000 LAVAL  
07 45 28 35 95  
bafa-bafd@laligue53.org

**FÉDÉRATION DE LA SARTHE (72)**  
18, rue bétranger - 72000 LE MANS  
02 43 39 27 16  
fal72bafa@laligue.org

**FÉDÉRATION DU MAINE-ET-LOIRE (49)**  
14 bis, avenue Marie Talet - 49100 ANGERS  
06 51 09 49 05  
formation@fal49.org

**FÉDÉRATION DE LOIRE-ATLANTIQUE (44)**  
2A, rue de Madrid  
BP 74107 - 44000 NANTES  
02 51 86 33 10  
bafa-bafd@laligue44.org

**FÉDÉRATION DE LA VENDÉE (85)**  
41, rue Monge  
85001 LA ROCHE-SUR-YON Cedex  
02 51 36 45 97  
bafa@laligue85.org



PAYS DE LA LOIRE  
la Ligue de l'enseignement  
à l'écoute de tous les enfants

**DEVIENS ANIMATEUR, ANIMATRICE AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT !**

**BAFA**

FORMATIONS 2025-2026

[www.bafa-bafd-ouest.fr](http://www.bafa-bafd-ouest.fr)

FORMATION ACCESSIBLE DÈS 16 ANS !



Flashez ce QR code pour en savoir plus et consulter la plaquette 2025/2026.

## CINÉTIK

**LES ASSOCIATIONS**

En 2025, 23 associations affiliées participent au collectif Cinéтик et Cinéтик scolaire : les Amicales Laïques de Saint-Sébastien-sur-Loire, Château-Thébaud, Saint-Lumine-de-Clisson, Aigrefeuille-sur-Maine, Saint-Hilaire-de-Clisson, Le Pellerin, Carquefou, Bouvron, Prinçau, La Chevallerais, Guenrouet, St-Reine-de-Bretagne, Savenay, Montoir-de-Bretagne, La Grigonnais, Conquereuil, Bouée, Vay, Pont-Château, Marsac-sur-Don, Blain.

Si vous êtes intéressé.e.s, il est toujours possible de rejoindre le collectif.

**CINÉTIK PROCHE DE CHEZ TOI**

**FESTIVAL CINÉTIK**  
LE CINÉ DÉBAT PROCHE DE CHEZ TOI

**4 FILMS**  
**23 ASSOCIATIONS**  
**27 PROJECTIONS EN LOIRE ATLANTIQUE**  
**FEVRIER - AVRIL 2025**

ENSEMBLE DIFFÉRENT-ES, ENSEMBLE PLUS FORT-ES !

CONTACT:  
Hortense Villain  
hvillain@laligue44.org  
02 51 86 33 22



Flashez ce QR code pour en savoir plus.

## LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAL 44 EN QUELQUES MOTS

### NOTRE IDENTITÉ



Une fédération d'associations, de collectivités et d'établissements scolaires

**451** SUR LE DÉPARTEMENT



Un mouvement d'éducation populaire

**50 102** ADHÉRENT-ES



Un partenaire de l'école publique

**+15 000** ÉLÈVES SENSIBILISÉ-ES



Une actrice de l'économie sociale et solidaire

**58** ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

### NOS CHAMPS D'ACTION



ÉDUCATION



FORMATION



JEUNESSES



CITOYENNETÉ



LOISIRS ÉDUCATIFS



INCLUSION SOCIALE



VIE ASSOCIATIVE



SPORT

### NOS IMPLANTATIONS



Le siège  
Nantes



Structures  
affiliées



Centre Le Soleil de Jade  
Préfailles



Centre Les Moussaillons  
Préfailles



Château de la Turmelière  
Liré - Orée d'Anjou (49)



Centre International de Séjour Nantais  
Le SPOT

## PROCÉDURE D'AFFILIATION ET D'ADHÉSION A L'USEP

1) L'ensemble des documents d'affiliation est adressé aux délégué-es de secteur USEP pour diffusion auprès des associations USEP d'école ou des sections USEP d'Amicale Laïque.

Ces documents sont rassemblés dans un dossier qui comprend :

- la page d'informations sur l'association USEP et/ou l'amicale laïque (document recto/verso)
- une page d'information pour expliquer l'adhésion des élèves : format des fichiers à transmettre
- le bon de commande des forfaits classes pour les enfants
- la fiche individuelle d'honorabilité à remplir par chacun des adultes qui adhèrent à l'USEP
- la fiche des tarifs

2) L'association USEP, ou bien la section USEP en lien avec l'Amicale Laïque concernée, complète les informations demandées.

3) L'association USEP ou la section USEP d'Amicale Laïque transmet son dossier (et en conserve une copie) aux délégué-es de secteur USEP ou à l'USEP 44.

4) Les délégué-es de secteur USEP ou l'USEP 44 vérifient, rectifient, complètent si besoin les informations puis transmettent l'ensemble des dossiers au comité départemental avant le 19 octobre 2024.

5) Le comité départemental USEP saisit les données en ligne sur Affiligie et transmet les appels à cotisation aux associations.

Les licences parviendront aux associations ou sections USEP d'Amicale Laïque par courrier ou en main propre.

Pour nous contacter :  
02.51.86.33.26  
[affi.usep44@laligue44.org](mailto:affi.usep44@laligue44.org)



Service affiliations :  
Ligue de l'enseignement - FAL 44 et UFOLEP 44  
Contact : 02 51 86 33 34 ou 02 51 86 33 09  
[affiliations@laligue44.org](mailto:affiliations@laligue44.org)

2A rue de Madrid  
BP 74107  
44041 Nantes cedex 1